

Questions orales

M. Lang: La raison pour laquelle il y a une congestion temporaire à Prince-Rupert est que, comme tout le monde le sait, il est impossible de prédire le moment de l'arrivée des navires. Il est impossible de prédire avec certitude quand un navire va arriver. Il y a aussi le fait que les entrepôts de Prince-Rupert sont de petits entrepôts. Ainsi, l'arrivée tardive de même un seul navire peut y causer d'énormes difficultés. C'est pourquoi le ministre de l'Agriculture et moi-même étudions de très près la question pour voir comment nous pourrions améliorer et augmenter la capacité de manutention du grain à Prince-Rupert. Je crois qu'avant très longtemps nous aurons trouvé une solution à ce problème et que nous pourrions y augmenter la capacité des entrepôts. Les perspectives de livraisons de grain sur la côte ouest sont nettement très bonnes.

* * *

[Français]

LES LANGUES OFFICIELLESLA PROTECTION DES DROITS DES MINORITÉS LINGUISTIQUES—
LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa-Vanier): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au très honorable premier ministre. Étant donné la décision de la Cour supérieure du Québec au sujet de la constitutionnalité de certains articles du bill 101, étant donné également les répercussions de la cause Forest au Manitoba qui remet en question l'unilinguisme anglais dans cette province, le premier ministre a-t-il l'intention d'intensifier ses instances auprès de tous les premiers ministres provinciaux afin de les inciter à appuyer formellement les droits des minorités linguistiques?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Oui, monsieur le président. Le député se souviendra qu'au mois de septembre dernier j'ai effectivement invité tous les premiers ministres non seulement à protéger les droits des minorités dans le domaine scolaire mais à insérer cette protection dans la Constitution sous forme d'un amendement à la Constitution. Ce débat est en cours. J'ai déjà reçu la réponse de plusieurs premiers ministres. Je ne prévois toutefois pas en discuter avec eux, le mois prochain, à la conférence économique, mais il est certain que cela reste notre objectif, et nous espérons que les provinces agiront dans ce sens.

* * *

[Traduction]

LES AFFAIRES INDIENNESLE NORD-OUEST DE L'ONTARIO—L'INTERDICTION DE LA PÊCHE
DANS LES COURS D'EAU EN RAISON DE LA TENEUR DE
MERCURE DANS LES POISSONS

M. Cyril Symes (Sault-Sainte-Marie): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien. Elle concerne la situation actuelle de l'hydrargyrisme dans le bassin de la rivière English-Wabigoon, dans le nord-ouest de l'Ontario. Étant donné qu'à la suite de nombreux prélèvements effectués pour le compte du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, le docteur Pritchard a déclaré aux représentants du gouvernement, dans son rapport du 15 décembre 1977, qu'après avoir examiné un habitant de Grassy Narrows, il avait remarqué des symptômes d'hydrargyrisme plus évidents que jamais, le ministre sera-t-il disposé, pour sauvegarder la santé et la sécurité des habitants de la

[M. Lang.]

région, à recommander au cabinet que la pêche soit interdite dans tous les cours d'eau du bassin, comme le réclament les autochtones depuis des années?

L'hon. James Hugh Faulkner (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur l'Orateur, j'examinerai cette question. Sauf erreur, mon prédécesseur avait recommandé une telle mesure, mais il y avait eu désaccord avec la province d'Ontario. Cependant, j'examinerai la question et j'en reparlerai au député.

M. Symes: Monsieur l'Orateur, étant donné qu'en comparant devant le comité permanent le 16 juin 1977, M. Carton, directeur des services juridiques du ministère de la Pêche, avait affirmé qu'aux termes de la loi sur les pêcheries, le gouvernement fédéral pouvait interdire unilatéralement tout le bassin de la rivière English-Wabigoon sans le demander à l'Ontario, et puisque le gouvernement de l'Ontario n'a pas réussi en toutes ces années à régler cette situation, le ministre va-t-il prendre maintenant la seule mesure qui s'impose pour le bien des humains, soit interdire le cours d'eau et adopter une solution avant qu'il ne soit trop tard?

M. Faulkner: C'est ce que je vais étudier, monsieur l'Orateur.

* * *

L'ÉNERGIELA MISE EN VALEUR DE L'ÉNERGIE MARÉMOTRICE DE LA BAIE
DE FUNDY—LES INTENTIONS DU GOUVERNEMENT

M. J. Robert Howie (York-Sunbury): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Maintenant que les premiers ministres des Maritimes sont d'accord avec le gouvernement sur l'important principe d'une société de l'énergie des Maritimes, le ministre peut-il nous dire si la mise de fonds de cinq millions de dollars du gouvernement va être répartie sur une période de dix ans ou payée immédiatement, et si ce paiement dépend d'un rapport favorable à la mise en valeur de l'énergie marémotrice de la baie de Fundy?

L'hon. Alastair Gillespie (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur l'Orateur, les trois premiers ministres et moi-même nous sommes mis d'accord non seulement sur le principe, mais aussi sur les prochaines étapes en vue de la création d'une société de l'énergie des Maritimes. Nous avons reconfirmé les objectifs et priorités de cette société. Nous nous sommes entendus pour que la participation financière du gouvernement fédéral et des provinces soit à peu près de moitié. Nous avons également convenu qu'il serait nécessaire, dès la constitution de la société, de mettre de côté un montant—pas très gros—comme capital de roulement, et c'est là le chiffre mentionné par le député. Je m'attends à ce que dix millions de dollars ne représentent qu'une part infime de ce dont nous aurons besoin au cours des années pour entreprendre les grands projets dont les gens des Maritimes vont avoir besoin.

M. Howie: Ottawa s'est-il engagé à soutenir l'exploitation de l'énergie marémotrice de la baie de Fundy aux emplacements recommandés et à garantir au moins la moitié des frais de premier établissement de ces projets?